

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 475

Artikel: La participation des femmes à l'activité des Eglises en Suisse

Autor: L.-H.P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262281>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Il n'y a pas de vie perdue quand on a aimé...
ne fût-ce que ses outils...

Jacques CHARDONNE.

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE... Fr. 5.—

ÉTRANGER... 8.—

Le numéro... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

Le résultat des élections judiciaires à Genève

Bien que le succès de la candidature de M^{lle} Blanche Richard, juge assesseur pédagogue à la Chambre pénale de l'Enfance, ne fit aucun doute, puisqu'elle n'était contestée par aucun parti, c'est néanmoins une magnifique victoire qui vient d'être remportée aux élections judiciaires des 4 et 5 avril. M^{lle} Richard a, en effet, passé en tête de liste, non plus seulement, comme lors de l'élection complémentaire en septembre, des juges du tribunal des mineurs, mais en tête de liste de tous les magistrats judiciaires élus ce jour-là! Sur 20.535 bulletins valables, en effet, M^{lle} Richard a obtenu 19.695 voix, laissant derrière elle, et son collègue le président de cette Chambre, et les juges à la Cour de cassation et les juges d'instruction, et le procureur général lui-même!

Nous n'avons certes pas la présomption d'attribuer au seul féminisme ce succès. Il est dû pour un bien plus grande part à la personnalité de notre seule femme-juge d'abord, puis à l'idée qui commence à faire son chemin, même dans les milieux fermés à nos revendications, que la présence d'une femme dans un tribunal s'occupant de l'enfance en danger moral est chose nécessaire et devient naturelle. Et de plus, les difficultés rencontrées durant la campagne électorale pour connaître les intentions des partis politiques, la composition de leurs listes, les résultats des négociations engagées entre eux... nous ont abondamment démontré, une fois de plus, la difficulté incroyable pour celles qui ne possèdent aucun droit politique de participer, pour autant que cela est indispensable, à la préparation d'une élection par laquelle une femme sans droits politiques doit être élue! C'est là une situation anormale, et nous comprenons encore mieux, après les expériences faites lors de ces deux élections, les déclarations de féministes d'autres pays, qui estimaient que le droit à l'éligibilité sans le droit à l'électorat risquait souvent de n'être qu'un leurre.

Et aussi nous regrettons l'échec de la seconde candidature féminine, proposée par le parti socialiste seul, sans que, malgré nos démarches auprès de tous les partis, nous en ayons rien su, soit celle de M^{me} Jeanne Pit-

tard. Collaboratrice de M^{lle} Richard à la Maison d'observation des Charmilles, auteur de cette remarquable brochure sur *Les enfants difficiles*, qui a été analysée ici en son temps, M^{me} Pittard aurait été une excellente suppléante, et son échec, elle le doit uniquement au fait que sa candidature était une candidature politique. D'où il semblerait résulter que les candidatures féminines ne devraient, pour aboutir, rien avoir à faire avec la politique... Mais M^{lle} Richard était bien elle aussi candidate des partis nationaux, donc candidate politique; et comment, d'ailleurs, faire élire une femme en dehors des partis politiques, quand ce sont eux qui détiennent tout le pouvoir électoral et que nous n'en avons miette! Non, vraiment, tout ceci est trop compliqué, et pour assurer le succès de plusieurs femmes à élire, il n'y a pour nous qu'un moyen: obtenir le droit de vote! E. Gd.

Lire en 2^{me} page:

E. Gd.: In Memoriam. Ingeborg Walin.

A misère égale... aumône inégale.

Toujours le droit au travail de la femme mariée.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

M. F.: *Les femmes et la paix. Protestation contre la guerre des gaz. La situation internationale.*

Les femmes et la Société des Nations. Contre la traite des femmes.

Un succès féministe en Norvège.

Carrières féminines: La frobelienne.

E. S.: *Echos du Congrès du Christianisme social à Bienne.*

Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

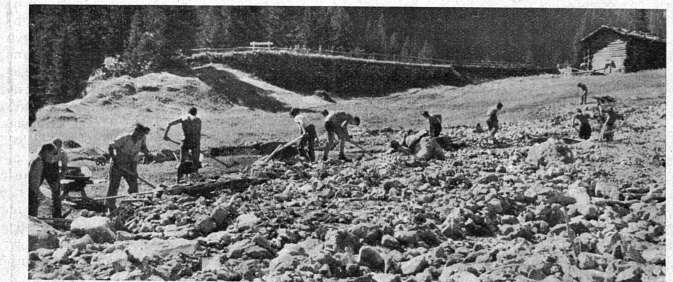
En feuilleton:

Glané dans la presse. — Publications reçues.

La participation des femmes à l'activité des Eglises en Suisse¹

Avec une clarté, une méthode dignes d'éloges, M^{me} Vischer-Alioth a fait ici une enquête des plus intéressantes qui établit la situation précise des femmes suisses dans leurs Eglises respectives. Il est malheureusement

¹D'après une brochure d'E. Vischer-Alioth. Tirage à part de « Vom Wesen und Wandel der Kirche ».



Sur le chantier de la paix

Alors que, dans l'angoisse d'un monde où chacun se sent menacé par son voisin, tous les Etats réarment de plus belle, il est bienfaisant de constater aussi le travail pacifique effectué par les volontaires du Service Civil International. La commune de Litzirüti (Grisons) dévastée l'été dernier par un éboulement et une inondation a vu accourir aussitôt 172 volontaires de 14 nationalités différentes, qui pendant 3 mois avec ardeur, solidarité et bonne humeur ont accompli un travail considérable et urgent.

Cliché « Service Civil »

impossible de résumer en un article relativement court tous les points signalés, toutes les démarches faites, toutes les luttes soutenues par les femmes pour obtenir ces droits légitimes que d'aucuns leur contestent et leur refusent encore. Je me bornerai donc à parler de ce qui « est » et non de ce que l'on espère.

L'activité des femmes en matières ecclésiastiques varie d'un canton à l'autre. Nous avons, en Suisse, des Eglises étroitement liées à l'Etat dont elles dépendent entièrement, comme celle de Bâle-Campagne, d'autres qui ne sont entièrement séparées comme l'Eglise nationale genevoise. Dans les Eglises en relations étroites avec l'Etat, les femmes ont, en général, des droits plus restreints que dans les autres.

C'est aux Eglises libres de Genève (en 1883) et de Vaud (en 1898) que revient l'honneur d'avoir, les premières, accordé aux femmes le droit de vote. Les Eglises nationales de ces mêmes cantons suivirent cet exemple en 1908 et 1910; puis vint Berne en 1917; Bâle-Ville et Grisons en 1918. Les deux Eglises neuchâteloises accordèrent le droit de vote en 1910 pour l'Eglise indépendante de l'Etat, et en 1916 pour l'Eglise nationale. Les cantons d'Argovie et de Thurgovie laissent aux communes la liberté d'accorder aux femmes le droit de vote ecclésiastique, mais au-

cune d'elles n'en a profité jusqu'ici.

C'est en 1909 que l'Eglise libre de Genève fit le second pas dans la voie du progrès en reconnaissant aux femmes le droit de siéger au Synode. L'Eglise nationale est, depuis 1907, distincte de l'Etat dont elle ne reçoit aucun subside, mais c'est en 1901 déjà que le pasteur Bonifas avait proposé, à la grande surprise de ses collègues, l'extension du droit de vote ecclésiastique aux femmes; il fut considéré par beaucoup d'entre eux comme un révolutionnaire, ce qui lui fit abandonner son projet. Mais la semence était jetée, l'idée prit corps. Ardemment défendue par des femmes de valeur (M^{me} Chaponnière-Chaix et M^{me} Champury entre autres) elle triompha le 25 avril 1910, lorsque l'article suivant fut voté: « Sont électrices, les femmes suisses majeures, membres de l'Eglise et domiciliées dans le canton ».

Dans le canton de Vaud, c'est le Grand Conseil qui, en 1908 vota la révision des lois régissant l'Eglise nationale, accorda aux femmes le droit de vote en matière ecclésiastique. Mais, lorsqu'il fut en question de leur éligibilité comme membres du Synode et des Conseils de paroisse, on assista à une levée de boucliers contre cette « dangereuse initiative » et l'affaire resta en suspens jusqu'en 1923, où l'on confirma aux femmes leur



Glané dans la presse...

La fille sans joie

M^{me} Madeleine Jacob, qui fait dans l'Œuvre des reportages sur les séances du tribunal pour enfants de la Seine, a publié l'autre jour ce douloureux croquis, évocateur de tant de tristesse et de solitude morale.

Un jour, parce qu'elle n'en pouvait plus de son écrasant devoir de grande sœur trop tôt promue au rôle de maman, elle est partie. Et le père, désespéré, est venu demander conseil.

La mère morte, la grande sœur a pris dans le misérable logis la direction de la maison. Si importante de par le nombre, cette maisonnée, que les deux plus jeunes enfants, des bébés en core, ont été confiés provisoirement à l'Assistance publique.

Il restait tout de même beaucoup à faire, car il y en avait (et le président, ouvrant et compulsant un dossier, énumère: « Henri, Violette, Simone, Suzanne, Marcel, Robert et Janine... ») qui réclamaient les soins et la tendresse de la sœur de 19 ans.

— Alors, le devoir, la morale, votre honneur,

voire amour fraternel et filial, cela ne compte pour rien? Pour rien aussi que votre pauvre père ait dû confier tous vos malheureux frères et sœurs à l'Assistance publique? Voilà d'innocents petits privés de foyer à cause de vous qui avez préféré votre plaisir à votre devoir. La satisfaction du devoir accompli, vous n'en avez jamais entendu parler? Non, c'est un sentiment trop élevé pour votre égoïsme. Mais vous êtes allée vivre chez des voisins, des gens sans honneur, des gens douteux, laissant la maison déserte. Vous n'êtes pas honteuse, non? Vous n'aimez pas vos frères et sœurs, ni votre papa, vous n'aimez que vous. Et de gaité de cœur, vous les avez abandonnés à leur sort.

Le père lève sur sa grande fille des yeux douloureux, un peu incompréhensifs. La fille, trop pâle, trop maigre, trop anémiée, essuie, d'un revers de manche, les larmes qui glissent sur ses joues sans fard.

Le père: Et puis, Monsieur, elle aimait trop la toilette.

La toilette! Pauvre gosse! Sous son bonnet de coton perlé bleu ciel, dans son manteau maron égayé d'une écharpe vert cru, dans ses souliers coulés et ses bas de coton qui tournent un peu sur ses jambes maigres... La toilette!

Le père: Elle sortait le soir, et ça, chez nous, ce n'est jamais vu. Elle allait au cinéma, elle rentrait tard.

Le président, tourné vers la jeune fille: C'est vrai, cela?

Alors, rompant son mutisme obstiné, elle éclate: — Oui, c'est vrai. Mais, Monsieur, dites, quand mon travail est fini, que le père a mangé, que les petits sont couchés, que la vaisselle est faite,

Monsieur, est-ce que je n'avais pas le droit de me distraire un peu? C'était dur, vous savez, Monsieur, très dur. J'aurais encore mieux aimé travailler dehors, mais ça, c'était impossible à cause des petits. Et papa ne voulait pas que je sorte. Je ne faisais rien de mal, j'allais seulement au cinéma une fois par semaine avec des copines. C'était rien que pour me distraire après la journée. Et je vous jure, Monsieur, que je les aime, mes petits frères, et aussi papa, mais, c'était plus fort que moi, je n'en pouvais plus, je n'en pouvais plus. C'est pour ça que je suis partie. Mais je n'ai rien fait de mal.

Elle se tait, les yeux fixes, la tête basse. Sa détresse muette de fille traquée dit, plus que toutes les paroles, sa vie sans joie? Le devoir? Qui l'a connu mieux qu'elle, et mieux qu'elle qui l'a rempli? Sans espoir de récompense, car la putative satisfaction du devoir accompli n'a pas percé la grisaille asphyxiante de sa pauvre et lourde vie quotidienne, sans jeunesse. Elle ne voulait rien de plus que la joie éphémère du beau roman d'amour ou d'aventure vivant sur l'écran. Et c'est ce droit qu'on lui refusait! Au nom de quelle bête de morale familiale? Alors, le cœur déchiré, pour la conquête de cette petite joie-là, elle est partie.

— Ecoutez-moi bien, dit le président, en grossissant sa voix, vous allez choisir: ou vous rentrez avec votre père, permettant aux petits Henri, Violette, Simone, Suzanne, Marcel, Robert et Janine de rentrer, ou je vous arrête.

Menace théorique, évidemment, mais qui fait trembler la jeune fille.

— Oh! je préfère rentrer avec papa, Monsieur, je ferai tout ce qu'on veut.

Ses épaules se courbent, sa taille ploie. On dirait qu'elle se rétrécit. Elle est vaincue. Le président appelle près de lui le papa, et tout bas: — Mais, de votre côté, Monsieur, quand elle a fini sa tâche, cette enfant, laissez-la sortir un peu, aller au cinéma. Elle est jeune, elle a besoin d'une détente. (Et tourné vers la jeune fille): Quant à vous, allez, rompez, et tâchez de marcher droit.

Le père et la fille, bras dessus, bras dessous, secoués encore par leur misère étalée, deux éclopés de la détresse humaine, s'en vont. Lui, vers son foyer retrouvé, elle, vers sa vie de fille sans joie, au modeste bonheur de laquelle il faut pourtant si peu de joie.

L'enfant dans la nature

Nous détachons du Samedi Soir, le journal rédigé par notre collaboratrice, M^{me} Vuilliminet, cette page charmante que les éducatrices comme les amies des fleurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux.

...Petit, ne cueille jamais la fleur pour l'abandonner ensuite au bord de la route poussiéreuse. Apprends à respecter la vie et la beauté et ne détruis jamais ce que tu ne saurais remplacer. Une plante fleurie, c'est un sourire qui t'accueille sur le chemin de la vie. Ne tue jamais le sourire.

...Apprends à reconnaître la douce patte-de-chat, qui est blanche ou qui est rose et qui ressemble à une immortelle, et la petite-mère-de-famille, que tu sauras nommer aussi pâquerette, et qui offre ses fleurs et ses boutons aux premiers souffles du printemps. Aime également

droit de vote ecclésiastique, mais où l'éligibilité fut refusée sous d'amusants prétextes. On craignait, par exemple, de «bouleverser les esprits» (Ils en ont vu bien d'autres depuis lors, semble-t-il).

Le canton des Grisons, conservateur pourtant de choses, se montra ami du progrès dans cette question. Il y eut néanmoins des avis forts partagés et un dur combat à mener avant de triompher, puisque ce ne fut qu'à mille voix de majorité (4534 oui, contre 3503 non) que les féministes l'emportèrent en octobre 1918.

A Bâle-Ville, c'est en 1911 qu'intervint la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et la vive propagande fut entreprise et menée à bien par les protagonistes de la réforme; mais ce ne fut qu'en 1918 que leurs efforts furent enfin couronnés de succès, après maintes discussions, oppositions, votations, retours en arrière, pas en avant...

Dans le canton de Berne, où l'Eglise est encore liée à l'Etat, une loi communale fut promulguée en 1916, prévoyant l'éligibilité des femmes dans les Commissions scolaires, d'assistance, d'hygiène, de bienfaisance et leur accordant le vote dans les élections pastorales. Cette loi était communale et n'a pas été appliquée partout; c'est pourquoi on peut voir dans le canton de Berne des communes n'accordant que le droit de vote aux femmes dans ces différents domaines, alors que d'autres n'ont pas craint de leur accorder également l'éligibilité.

A Neuchâtel, c'est en 1912 qu'une pétition couverte de 2280 signatures et dont l'initiative avait été prise par l'Association pour le Suffrage féminin, fut remise au Grand Conseil de ce canton, qui y répondit en 1916 en accordant aux femmes le droit d'être les pasteurs, les anciens et les membres du Synode et les autorisant à assister aux assemblées paroissiales. Il y eut même, pendant un certain temps, des femmes membres de bureaux de vote lors des élections pastorales, cela n'est plus le cas actuellement.

L'Eglise libre neuchâteloise, à l'encontre des autres Eglises libres, se montra moins libérale que l'Eglise nationale. Une motion fut présentée au Synode en 1909; ensuite de cette intervention, les femmes eurent dès 1910 le droit de vote dans les élections des pasteurs, des anciens, des membres du Synode, et lors de l'établissement du budget. Mais elles n'ont pas jusqu'ici obtenu l'éligibilité.

L'auteur examine encore la situation faite aux femmes dans les Eglises des autres cantons, cite les démarches des Associations féminines, et l'accueil qui leur fut réservé. La dernière partie de son étude est consacrée à l'activité des femmes dans les Synodes et dans les Conseils de paroisse.

Comme on le sait par ce qui précède, il y a très peu d'Eglises qui admettent des membres féminins dans leurs Conseils. Au total trois Synodes comptent des femmes parmi leurs membres. Dans l'Eglise libre de Genève, il y a 15 femmes (parmi lesquelles 6 suppléantes) à côté de 50 hommes. A Bâle, seulement 5 femmes sur 70 membres. Le nombre des femmes déléguées au Synode de l'Eglise libre vaudoise varie suivant l'importance des communautés. A la dernière session on comptait 20 femmes aux côtés

IN MEMORIAM

Ingeborg WALIN

Une triste nouvelle nous est arrivée de Stockholm alors que notre dernier numéro était déjà sous presse: celle du décès, à l'âge de 67 ans, de M^{lle} Ingeborg Walin, l'une des plus connues parmi les féministes suédoises, et un membre actif du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage. C'est donc à notre grande Fédération internationale, comme aux organisations féministes suédoises, que nous tenons à exprimer ici notre vive et réelle sympathie pour la perte qu'elles viennent de subir.

« Il est difficile, nous écrit-on de Suède, de réaliser qu'Ingeborg Walin n'est plus. Grande, robuste, active, elle faisait penser à un pin dans la forêt et semblait pouvoir braver toutes les tempêtes sans se rompre. » Et cela est vrai. Il y avait en elle une force inflexible, une vigueur résistante, qui lui imprimait un caractère particulier. Plutôt silencieuse, généralement réservée, elle suivait avec une attention concentrée les débats toujours animés, parfois chauds, du Comité de l'Alliance, et n'y intervenait que peu, et souvent même que lorsqu'on l'y invitait. Mais c'était alors pour défendre avec ardeur, avec une conviction profonde et intime, les idées auxquelles elle tenait essentiellement, ne cédant jamais d'un pouce, ne déviant jamais d'une ligne, mais restant toujours, et malgré les différences d'opinions qui se manifestaient parfois de façon très vive avec quelques-unes de ses collègues, sur le terrain de la courtoisie et de l'estime réciproque.

Sa carrière, elle l'avait créée de ses propres efforts. Après ses études à l'Ecole normale, puis à l'Université de Stockholm, elle s'était spécialisée dans l'enseignement de l'économie domesti-



Cliché Juv Suffragii

Ingeborg WALIN

que, auquel elle se prépara par des études à l'étranger, et par des voyages à travers divers pays. Elle fut ensuite nommée directrice de l'Ecole normale officielle pour l'enseignement ménager, poste qu'elle occupa pendant 27 ans, y exerçant une grande influence éducative. Membre consultatif et expert du Conseil d'Education, elle remplit des tâches d'importance, représentant notamment le gouvernement suédois aux Congrès internationaux d'enseignement ménager

de 126 hommes, comme déléguées de leur communauté et de la Faculté de théologie (elles ne sont déléguées que pour un an).

Les Conseils de paroisse comptent également des femmes comme membres (à Genève 53, plus 27 suppléantes), mais elles sont partout en minorité, et c'est dommage. Car s'il est un domaine où les femmes semblent à leur place, où elles peuvent faire œuvre utile, apporter « leur part » de toutes manières, c'est bien celui de l'Eglise! Il y a toutes sortes d'activités de paroisse qui sont bien davantage du ressort de la femme que de celui de l'homme. Et la meilleure preuve de leur heureuse influence nous est donnée par leurs collègues masculins, qui font d'elles le plus grand éloge, rendent hommage à leur esprit de compréhension et de conciliation. Cela devrait rassurer tous ceux qui craignent encore de «bouleverser les esprits» en appelant des femmes à ces fonctions de conseillères de paroisse ou de membres du Synode.

Rien n'est plus que l'Eglise un domaine commun à tous, c'est pourquoi, dans son sein, hommes et femmes, doivent, sur un même plan, travailler au bien général, dans un même amour, dans une même foi, en n'ayant d'autre but que de maintenir très haut et toujours allumé le flambeau de la lumière et de l'amour du Christ.

L.-H. P.

A misère égale, aumône inégale...

La grande presse a rapporté avec force commentaires laudatifs le joli geste du nouveau roi Edouard VIII d'Angleterre, qui, reprenant une ancienne tradition, a tenu à remettre lui-même, le jour du jeudi saint la *Royal Maundy* à soixante-onze indigents de chacun des deux sexes. La cérémonie telle qu'on nous l'a décrite a dû être certainement à la fois pittoresque et émouvante.

Mais, voyez donc jusqu'où va se cacher le préjugé de l'infériorité de la femme! Car, dans les bourses contenant la royale aumône se trouvaient exactement 1 L. 5 sh. pour les femmes, et 2 L. 5 sh. pour les hommes! Est-ce à dire que ceux-ci eussent été choisis plus miséreux, plus nécessiteux, plus dépourvus de tout que celles-là? ou bien a-t-on voulu signifier par là que les hommes éprouvent des besoins de confort matériel que les femmes ignorent? ou encore tout simplement n'a-t-on prêté aucune attention à cette différence, parce qu'elle paraissait toute naturelle?...

Aucun de nos confrères féministes britanniques ne semble avoir relevé ce fait. Nous le leur signalons, reconnaissant s'ils pouvaient nous expliquer pourquoi le premier geste public du monarque a été ce que l'on appelle en jargon international un geste de « discrimination pour la femme »?...

de Gand et de Paris, et siégeant dans un grand nombre de Commissions éducatives. Mais à côté de cette activité professionnelle, elle trouva le temps de se consacrer à des activités féministes, et présida avec fidélité et impartialité la Société suédoise pour l'enseignement ménager, la Société des femmes suédoises pour l'action civique, le Groupe suédois de l'*Open Door* (elle siégeait aussi au Comité international de cette organisation), l'Union suédoise des Clubs féminins. Nombreuses, par conséquent, sont celles qui la pleurent et qui garderont le souvenir de cette forte personnalité et de ce caractère sans tache. « Ses funérailles à l'église de Sainte-Claire, nous écrit-on encore de Suède, furent une émouvante et solennelle cérémonie. De nombreux représentants y assistaient de tous les milieux auxquels elle avait consacré sa grande capacité de travail, son intérêt et son dévouement. Presque tout ce que Stockholm compte en hommes et en femmes dans le domaine de l'activité sociale et pédagogique était là, ainsi qu'un nombre impressionnant de jeunes gens, avec une garde d'honneur d'étudiantes. Le cercueil disparaissait sous les fleurs, et de nombreuses contributions furent envoyées pour la création d'une bourse portant son nom. »

En sa qualité de membre du Comité Exécutif de l'Alliance, Ingeborg Walin était venue souvent à Genève, et prit même, sauf erreur, la parole lors d'une réunion suffragiste publique. Elle n'était donc pas une inconnue pour nos féministes suisses, dont plusieurs l'avaient aussi rencontrée à des Congrès internationaux, à Paris, à Berlin, à Marseille, à Istanbul. Nous sommes donc certaines que nos lecteurs se joindront à nous pour nous incliner avec tristesse sur cette tombe qui vient de se fermer.

E. Gd.

Encore et toujours le droit au travail des femmes mariées

C'est maintenant le canton de Berne qui prend rang dans cette lutte, laquelle, sous prétexte de lutter contre l'injustice des soldisant doubles salaires, a pour simple résultat de commettre une autre injustice, réelle celle-là, à l'égard des femmes.

En effet, le Conseil d'Etat, par un arrêté entré en vigueur dès le 1^{er} mars dernier, réduit considérablement, et, dans certains cas, jusqu'à 60 %, les pensions de retraite des maîtresses d'école mariées et du personnel féminin marié de l'Administration, lorsqu'il s'agit d'un couple dont le mari gagne de son côté. La mesure atteint de même des fonctionnaires masculins mariés, dont la femme touche un salaire supérieur à 3000 fr. Et non content de la rendre valable pour les fonctionnaires au sens strict du mot, le gouvernement bernois l'a étendue à toutes les institutions subventionnées par l'Etat, ou à la direction desquelles il prend nominalement part.

Il semble vraiment, à voir se dérouler cette liste d'arrêts, règlements, lois, initiatives, toutes et tous restrictifs et prohibitifs, que l'on en est arrivé à considérer comme un délit de se marier quand on travaille, ou de travailler quand on se marie. Ou le célibat, ou l'oisiveté. C'est la morale actuelle.

le gagan, la modeste primèverre, et son aristocratique parente de l'Alpe, l'Androsace-couleur-delaite, « bijou des rochers, gloire des corniches désolées et consolation des arêtes en dislocation ». Salue l'anémone, la sylvie blanche doublée de rose, dont le nom vient du grec et signifie vent, parce que certaines anémones vivent tout en haut de montagnes exposées à tous les vents; demande en passant à la petite ficaire toute jaune s'il est vrai que les tubercules de ses racines sont des grains tombés en pluie du ciel sur la terre.

...Voici les génetes semblables à des papillons d'or fixés le long des tiges. Sais-tu que le grand botaniste Linné se prosterna quand il les vit pour la première fois, et remercia le bon Dieu de les avoir créés? Comprends-tu qu'une belle fleur peut enseigner le respect et tourner l'âme vers le ciel?

Petit, viens voir les corydalis abritées sous cette haie; elles sont belles et un peu peureuses et se flétrissent vite. Corydale, ce nom gracieux, vient du mot grec qui désigne l'épéron de l'Alouette. Tu ne savais pas que l'Alouette avait un épéron? Moi non plus. Mais c'est comme ça.

Viens, que je te conduise dans la forêt où s'abrite, mystérieuse, blanche et verte et fraîche, une des plantes très rares de ton Jura natal, la cardamine à trois feuilles. Vois comme cette petite douce en est toute étoilée. Je te prie sérieusement de ne pas la cueillir et de n'en parler à âme qui vive. Ne confie le secret qu'à celle que tu aimeras par-dessus tout et que tu conduiras un jour, bien plus tard, dans cette retraite sauvage. Dans nos existences souvent très

durs, il faut avoir de jolis secrets jalousement gardés qui rafraîchissent les cœurs lassés. Tout ceci, tu le comprends mieux quand tu seras aux prises avec la vie.

...Ne dis jamais: « C'est une mauvaise herbe, elle ne sert à rien », et plus tard, ne dis pas non plus: « C'est un vilain homme, on n'en ferait de bon ». D'abord, qu'en sais-tu? qui es-tu pour oser juger? Sois indulgent, contente-toi de peu, essaye de comprendre... L'herbe la plus inutile d'apparence sert à égayer le talus aride, la plus petite fleur sans éclat a son utilité: on te fait de la bonne soupe avec les jeunes pousses de la rébarbative ortie et les fleurettes donnent d'excellentes tisanes pour les rhumes de tout hiver. Rien n'est inutile dans la nature, tout rentre dans son plan et ce que tu ne comprends pas aujourd'hui, tu le comprendras demain.

L'Impératrice et la doctoresse

M^{lle} Rolande Berger, dans le Grand Echo de l'Aisne, rappelle comment fut consacrée la première femme docteur en France:

Il y a un demi-siècle, on pouvait lire dans le Temps du mardi 3 novembre 1885: « La question des doctresses est à l'ordre du jour. Les femmes qui exercent la médecine sont au nombre de 8. » Et s'inspirant d'un autre journal, Le Temps racontait comment la première de ces novatrices fut admise à prendre ses inscriptions.

Cela se passait à la fin de l'Empire. Le doyen de l'Ecole de médecine à qui M^{me} Brès — tel est le nom de la première femme docteur — fit sa demande fut tellement surpris, qu'il en référa au ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy.

Celui-ci ne craignit pas de soumettre le cas au Conseil des Ministres. L'empereur était au camp de Châlons, et l'impératrice, en son absence, présidait le Conseil. « La chose lui plut, et elle demanda au Conseil de créer un précédent. »

Ainsi, c'est à une femme que les femmes doivent la première victoire de leur émancipation intellectuelle. Car ce geste de l'impératrice a eu une portée dont nous comprenons mieux à présent l'importance. L'empereur présent, l'autorisation aurait-elle été donnée à M^{me} Brès d'entreprendre ses études médicales? On pourrait en douter. Sur ce domaine des possibilités féminines, les hommes sont moins volontiers novateurs que les femmes, car ils sont plus impressionnés par la lourde influence d'un passé de domination. Peut-être fallait-il en effet une femme pour comprendre qu'ouvrir aux femmes les portes de la science ne révolutionnerait pas les mœurs, mais provoquerait au contraire une évolution bienfaisante, pour ne point redouter que les femmes, parvenues à la culture supérieure, s'écartent de leur route féminine, qui est celle du foyer, et prévoient au contraire qu'elles en apprécieraient mieux la grandeur et le charme.

Je ne crois pas que l'impératrice Eugénie ait de grands titres à la reconnaissance des Français en tant que nation. Elle a du moins ce titre à la gratitude des Français.

La propreté de la rue et la moralité publique

Sur ce problème, aigu actuellement dans bien des villes, le Dr J. Droin-de Morsier a publié dans le Messenger Social de Genève un article dont nos lecteurs applaudiront la conclusion

d'inspiration si nettement abolitionniste et féministe.

...Le péril qui menace actuellement notre jeunesse n'est pas illusoire, et un nettoyage de la rue doit être énergiquement entrepris. Cela ne peut être fait par des mesures arbitraires de police, mais par un réveil de notre opinion publique, par une prise de conscience de l'importance du mal et par une connaissance exacte de la nature du problème. Or, ce problème est celui de la vie sexuelle de l'individu, problème moral au premier chef. Il n'y a qu'une morale pour l'homme comme pour la femme.

La prostitution, en effet, consiste dans le double fait de la femme qui se livre à tout venant, et de l'homme qui la paie pour l'avoir. Or, notre opinion publique moyenne, qui connaît ce marché, blâme et condamne la femme et accorde, avec un sourire amusé, les circonstances atténuantes à l'homme. Aussi longtemps que cette attitude sera admise, aucun progrès ne sera réalisé.

Salaires féminins

De la Solidarité, ces détails sur les conditions de paye offertes par un grand cénacle, récemment ouvert dans une de nos villes romandes.

Les caissières, en égard aux responsabilités qu'elles assument, toucheront entre fr. 100.— et fr. 120.— par mois, salaires notoirement insuffisants pour permettre aux titulaires de ces postes de faire honnêtement face à leurs obligations. Quant aux placeuses, c'est un salaire de fr. 30.— par mois qui leur fut offert. Ce salaire peut s'améliorer par la vente de diverses mar-